

✝ Commanderies par département ✝

Les commanderies de France triées par département

Département des Landes

Bourricos (40)

Hôpital de Saint-Jean de Bourricos

Département: Landes, Arrondissement: Mont-de-Marsan, Canton: Mimizan, Commune: Pontenx-les-Forges - 40

**C'est vraisemblablement un bien des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem
Bourricos**

Bien que je trouve un lieu « Le Temple » à Pontenx-les-Forges, mais dans cette région, les Temple sont pléthore, de par la religion protestante. De toute façon, je n'ai rien trouvé qui parle de près ou de loin des Templiers.

Vous aurez plus de renseignements chez Wikipedia **Bourricos**

Top

Capbreton (40)

Maison du Temple de Capbreton

Département: Landes, Arrondissement: Dax, Canton: Saint-Vincent-de-Tyrosse - 40



Maison du Temple de Capbreton

Si l'on en croit l'abbé Charles Métais, les Templiers possédaient une Maison près de Capbreton. C'était une Maison d'accueil, une sorte d'hôpital pour aider les pèlerins en route sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Mise à par, la charte « qui est de la société archéologique du Vendômois » que cite l'abbé Métais, je n'ai aucun renseignement sur cette Maison.

Il est possible de découvrir sur la carte de Cassini, au lieu dit « Commanderie de Bourette », « Boret » ou « Bouret », au nord de Capbreton, les ruines d'une chapelle ayant appartenu aux chevaliers du Temple ou, comme le pensent certains érudits locaux, aux chevaliers de Malte.

Cette chapelle vouée au culte de sainte Madeleine est actuellement totalement disparue, mais une croix subsiste encore, qui en indiquait le lieu précis avant d'être elle-même déplacée quelques mètres plus loin.

De nos jours, la seule trace de cette chapelle est sa cloche, fondue en 1483, montée sur le clocher de l'église du bourg de Capbreton.

Cette commanderie-hôpital, mentionnée comme telle en 1253, fut construite vraisemblablement au XII^e siècle. Elle s'érigait sur la route littorale de Compostelle, à côté d'un port d'embarquement. Ce port permettait aux pèlerins qui le souhaitaient d'utiliser une embarcation à destination de la Galice, leur évitant ainsi de traverser le pays basque et la chaîne dangereuse des Pyrénées. Le retour du lieu saint se faisait également par ce moyen de transport.

La chapelle de « Bouret » était un lieu voué au réconfort moral et spirituel. Ce lieu de culte n'était pas le seul bâtiment sous l'égide des moines hospitaliers. Dans le bourg, se dressait, depuis le XIVe siècle, une commanderie qui vécut ses derniers instants en l'année 1920.

1- *Depart (Abbé A.): « Les Commanderies dans le Département des Landes », in Bulletin de la Société de Borda, 1894 (2e, 3e et 4e trim.)*

2. *Saint-Jours (Bernard): « Cap-Serbun, Labenne et Capbreton », in Bulletin de la Société de Borda, 1918.*

Capbreton

Commanderie de Bayonne - Saint Jean de Marsac (Saint Jean de Rodes) - Capbreton
Landes

Sources: Pierre Vidal - Hospitaliers et Templiers en France Méridionale - Le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte -

Association: Les Amis des Archives de la Haute-Garonne - Editions CNRS.

Capbreton

On peut lire sur le site de la commune de Capbreton: « La voie littorale, entre l'estuaire de la Gironde et Saint Jean de Luz au Pays Basque, une voie parallèle à la via Turonensis ou voie de Tours, était très fréquentée au moyen Age, essentiellement par les pèlerins anglais, hollandais, normands et bretons qui souvent ralliaient Soulac, le point de départ, en bateau. Le tracé de l'itinéraire suivait l'emplacement d'églises célèbres abritant des reliques, mais la présence de gués, d'hospices sûrs tenus par les Templiers ou de voies romaines avait également son importance. »

Capbreton

On peut lire sur le site du journal La Dépêche: « La place des Templiers de Capbreton évoque la Commanderie détruite en 1920. »

J'ai dans mes listes du Grand Prieuré de Toulouse, Membre de la commanderie de Bayonne, Saint-Jean-de-Rodes, près de Capbreton, Landes. « Sources Dubourg, Grand Prieuré de Toulouse - 1883. »

Cette maison de Saint-Jean-de-Rode n'est pas commenté, il m'est donc impossible dans l'état actuelle des documentations de dire si elle est d'origine templière. Faisait-elle parti de l'héritage des Templiers ?

Je n'ai pas eu connaissance de l'acte cité par l'abbé Métais, peut-être est t'il réel, mais, alors pourquoi, cet acte sort-il des documents du Vendômois ?

Voici une partie de l'acte que j'ai découvert sur Internet: Capbreton.

« Capiit bruti », « Cap-Serbun » Saint-Nicolas de Bouret, ancienne maison de Templiers, attribuée aux Chevaliers de Malte, possédée par des séculiers, dès 1345. Il est étayé par une charte de l'Abbé Métais.

Métais (Abbé Charles), Templiers et Hospitaliers dans le Vendômois - Chartes inédites, in Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XXXIII, 1894, pages 47-93.

Capbreton

Voici ce que j'ai découvert: Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux.

Recueil historique des Archevêchés, Evêchés, Abbayes et Prieurés de France Par Dom Beaunier.

Tome Troisième Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux. Par Le R. P. Dom J.-M. Besse.

Capbreton. Capiit bruti, Cap-Serbun - Saint-Nicolas de Bouret, ancienne maison de Templiers, attribuée aux Chevaliers de Malte, possédée par des séculiers, dès 1345.

Editeur: Paris, Librairie Poussielgue 15, rue Cassette - 1910.

Capbreton autres informations

[cote sud memoire vive](#)

[Top](#)

Geü (40)

Maison du Temple de Geü

Département: Landes, Arrondissement: Mont-de-Marsan, Canton: Haute Lande Armagnac, Commune: Labastide-d'Armagnac - 40



Localisation: Maison du Temple de Geü

Tandis que le vicomte de Béarn et de Gavardan se préoccupait ainsi d'organiser l'administration de ses états, les contrées soumises au roi d'Angleterre continuaient de gémir, accablées par ses représentants. Les réclamations devinrent si pressantes qu'Henri III dut envoyer Philippe Uletot comme sénéchal pour faire rendre compte à ces mandataires infidèles et réprimer leurs méfaits (16 septembre 1220).

Le gardien de Labouheyre (Herbe-faure) eut ordre de lui livrer son château et obéit à cette injonction.

A Dax, la présence du sénéchal ne fut sans doute pas étrangère au rétablissement de la paix, car un accord intervint alors entre l'évêque Gaillard d'Horte et les recteurs de l'hôpital de Saint-Jacques du pont de Sainte-Marie, fondé en faveur des pauvres par les chevaliers espagnols de Saint-Jacques de l'Epée rouge.

Philippe Uletot dut ensuite se rendre sur les frontières du Marsan et de l'Armagnac. Nous avons déjà dit (1) comment les chevaliers du Temple s'étaient établis dans cette région et raconté leurs différends avec le seigneur de Malvin, ce qui avait amené le roi d'Angleterre à s'emparer d'Arouille, qu'il avait donné à Gauthier d'Argel, l'un de ses barons (2). Sous sa protection, les Templiers avaient continué à agrandir leurs domaines, et autour de la commanderie de Geü s'était élevée une ville forte, peuplée de nombreux habitants, entourée de remparts et de forts, avec l'église et le château de la milice du Temple et la chapelle dudit en l'intérieur du château et des fossés (3). Le précepteur avait attiré sur lui les rigueurs du sénéchal de Gascogne, en exerçant des déprédations sur les terres de Robert de Malvin, vicomte de Juliac, pendant que ce seigneur était à la croisade et bien que, par l'abbé de Saint-Victor, Innocent III eût menacé d'excommunication ceux qui toucheraient durant son absence à sa terre de

Juliac. Le sénéchal, usant du retrait féodal, avait lancé contre lui un décret de trahison et l'avait désigné à la vindicte des seigneurs d'Armagnac, vassaux du roi d'Angleterre (1212).

1. *Voir Revue de Gascogne, 1899, page 362.*

2. *Voir Revue de Gascogne, 1899, page 366.*

3. *Archives de la Tour de Londres. Terrier des hommages, CXX, folio 90.*

Les Templiers avaient alors confié à un fermier le soin de recueillir les dîmes et les redevances qui leur étaient dues par leurs vassaux. Leur choix ne fut pas heureux, car le fermier mécontenta tout à la fois les Templiers à qui il ne rendait pas de comptes, les emphytéotes qu'il accablait d'impôts et de vexations, le sénéchal de Gascogne en enrôlant une troupe de reîtres qu'il entretenait et payait avec le fruit de ses rapines. Jean-sans-Terre l'avait déclaré traître et avait donné ordre au sénéchal de faire restituer au commandeur de Caubin, Wilhem d'Algar, les dîmes injustement retenues par ce mandataire infidèle. Celui-ci s'était enfermé dans le château fort de Geü, afin de résister à ses agresseurs. Le sénéchal dut appeler à son secours Guillaume Loup d'Argel qui commandait la garnison d'Arouille et avait succédé à Gauthier, son père (1). Loup d'Argel répondit à l'appel du suzerain, vint assiéger Geü et s'en empara ; il livra au sénéchal le fermier coupable, qui dut restituer aux Templiers les dîmes et les redevances qu'il leur avait soustraites ; mais Loup s'établit ensuite en maître dans la place qu'il venait de conquérir et commit toute sorte de forfaits. Il massacra les religieux qui se permirent de lui faire des observations, démolit l'église et abattit une partie des fortifications.

1. *Parti pour la Palestine à la suite de Richard-Cœur-de-Lion, Gauthier semble avoir péri dans un combat d'outre-mer, puisque depuis lors il n'est plus question de lui.*

Telle était la pénible situation à laquelle Philippe Uletot était appelé à mettre ordre ; mais comme il n'avait pas de force militaire à sa disposition, sa mission n'aboutit à rien et les barons d'Argelouse demeurèrent pendant cinquante ans en possession de Geü, dont ils faisaient hommage au grand maître du Temple. Philippe ne fut pas plus heureux sur d'autres points de la région et Henri III le remplaça par Henri Viven (1221) (2). Les circonstances étaient si graves, qu'en prêtant serment au roi le nouveau sénéchal dut lui livrer en otage Hugues son propre neveu (3).

2. *Rymer, I, I, page 85, col. 1. Shyrley : Royal Letters II, Appendice. Tholin : Chartes d'Agen, page 30.*

3. *Rymer, I, I, page 85, col. 2.*

de Raymond-Arnaud, qui lui succéda, voulut revenir sur cette concession ; à la suite d'un long procès, l'évêque Arnaud Guilhem de Sort (1144-1168) consentit à rendre au vicomte la moitié de ces biens à condition qu'il les donnerait aux Templiers ; de son côté, d'accord avec son chapitre, il céda à ces religieux la moitié qui lui revenait et les autorisa à faire consacrer la chapelle qu'ils élevèrent au milieu de cette exploitation agricole (1156) (*Gallia Christiana, tome I, col, 1045*)

Les Templiers apparurent vers le même temps (1140) au pays de Mont-de-Marsan. Un seigneur de cette contrée avait reçu de Bernard III d'Armagnac, son parent, le fief de **Géou**, ou Labastide d'Armagnac, avec l'autorisation d'y construire un château-fort (Capitolium). Ces terres dépendaient du sieur de Malvin qui, de son côté, donna à son vassal des fiefs à Gravade (Las Graves et Lagraulet, ancienne paroisse de Saint-Aigne) et Saint-Loup (Le Saumon) (1).

1. Toutes ces diverses terres font aujourd'hui partie de la commune de La Bastide-d'Armagnac (Landes).

— Vers 1104, Loup Sanche, hérite de Géou avec le droit d'y construire un donjon. Cédant à l'impulsion qui dans le midi surtout entraînait tant de chevaliers dans les rangs de la nouvelle milice, Loup Senche se fit admettre dans l'ordre, auquel il apporta avec sa personne tous les biens dont il disposait et dont il fit l'abandon par acte signé à la fois par le comte Bernard III d'Armagnac et par Odon de Malvin (1141).

— 1180, Guilhem de Mona, commandeur de Géou, poignarde Odon Malvin, Vicomte de Juliac.

Caubins et Morlas

Le commandeur de Caubin le confia au chevalier Fortaner de Gerlon, auquel il abandonna tous les droits de lods et ventes, de haute, basse et moyenne justice. Celui-ci devait d'abord environner de murs la petite cité de Géou et construire onze tours pour la défendre: trois tours basses en ligne droite du côté de la Doulouse (Viossan) et huit en demi-cercle du côté opposé; le château fort ayant l'église à sa gauche, couronnerait la hauteur (11 avril 1146). Après de longues discussions avec le comte d'Armagnac et le sire de Malvin, Fortaner de Gerlon obtint de nouveaux fiefs à Géou, Lombran (1) et Saint-Martin de Noët.

1. La colline de l'Espérance, à Mauvezin (Landes).

Ces possessions étaient assez considérables pour que le grand maître les érigeât en

préceptorie dépendant de la commanderie de **Caubin** (1), et s'engageât à fournir toutes les ressources nécessaires pour augmenter l'importance de ce nouvel établissement.

1. *Département: Pyrénées-Atlantiques, Arrondissement: Pau, Canton: Arthez-de-Béarn - 64)*

Je vous renvoie à la page du Grand Prieuré de Toulouse, vous y verrez la liste des biens de la commanderie de **Caubins et Morlas** sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, je ne suis pas en mesure de dissocier avec certitude les biens des deux Ordres.

Odon de Malvin l'autorisa même à construire un donjon sur un des pouys (podium) de la paroisse du Selder (2), pour surveiller ses vastes domaines; par ses soins on vit donc s'élever sur un point culminant la Roche ou Roque du Selder (Rupes Solderii) aujourd'hui Larroque (1152) (3).

2. *Cette paroisse, aujourd'hui disparue, embrassait Saint-Justin, une partie de Gontaud et de Saint-Martin de Noët.*

3. *Maurice Romieu: Histoire da la vicomté de Juliac, page 10 et suivantes. Le brillant écrivain, que la mort vient de ravir a ses études, s'est donné le tort de ne pas reproduire simplement, au lieu de les commenter selon sa fantaisie, les diverses pièces des archives anglaises qui ont servi de trame à son récit. Il se serait épargné des observations trop sévères pour l'ordre des templiers, alors dans sa première ferveur et qui ne commença à tomber dans la mollesse qu'à la fin du XIIIe siècle. Il est peu croyable qu'en vingt ans il eût pris une telle extension « qu'en 1140 on vit arriver en Armagnac par bandes nombreuses les chevaliers de l'ordre du temple... chargés de butin et désireux de jouir en paix des richesses que la guerre leur avait fournies. » On vient de constater qu'ils étaient appelés par les seigneurs qui voulaient entrer dans leurs rangs et dont la générosité était telle que Louis VII jugea bon de limiter un peu des libéralités qui lui semblaient excessives.*

Tels étaient les événements qui venaient de se passer dans la partie orientale du département des Landes, lorsque ces régions furent réduites à subir les maîtres étrangers que leur imposait le caprice de leur souveraine.

A peine sur le trône d'Angleterre et pressé de prendre possession de ses nouveaux états, Henri II convoqua pour les fêtes de Noël (1155) tous les seigneurs du pays (4), qui vinrent le rejoindre au monastère de la Grande-Sauve (5), où il se trouvait avec sa femme Aliénor et Thomas Becket, le futur archevêque ce Cantorbéry, alors chancelier d'Angleterre (6). Ses vassaux lui jurèrent fidélité et firent aussi serment de vivre entre eux en bonne intelligence.

4. *On vit figurer parmi eux Amanieu d'Albret.*

5. Fondé en 1079 dans l'Entre-deux-Mers, ce monastère avait été le centre de la rénovation religieuse du sud-ouest, où il introduisit la réforme de Cluny.

6. Cirot de La Ville, Histoire de la Grande-Sauve, tome II, page 85.

Odon Malvin, Seigneur de Juliac, obtient du roi d'Angleterre que Géou devienne fief de la couronne d'Angleterre sous le titre de Vicomté de Juliac. Par représailles, Hughes Lobenx à la tête des Templiers, détruit le Pouy de Juliac et le donjon.

Cette dernière promesse avait d'autant plus d'importance que depuis longtemps l'Aquitaine était privée de tout repos.

Malgré l'énergique répression exercée dès les premiers jours, malgré les sentences portées par les conciles (7) et le zèle déployé par les légats du pape, Aimé, évêque d'Oloron, et Hugues de Diez, chargés par Saint-Grégoire VII de travailler à la restauration des églises d'Aquitaine et secondés par les religieux qui reparaissaient de toute part, les erreurs manichéennes, si favorables à la mollesse méridionale, n'avaient cessé de se propager dans l'ombre et étaient la source de nombreux désordres. Elles firent de tels progrès autour d'Agen et d'Albi, grâce à la protection du comte Roger, que leurs partisans, appelés d'abord Agenais, gardèrent définitivement le nom d'Albigeois.

7. Quelques hérétiques furent condamnés à la peine du feu, à Toulouse, dès 1030; les autres furent frappés d'excommunication en 1056 par le concile qui se tint alors dans cette ville et auquel prirent part plusieurs évêques gascons.

L'un des plus ardents disciples de Pierre de Bruys, l'ermite italien Henri, avait parcouru cette région dès 1147 pour y répandre les doctrines subversives de tout ordre religieux ou social. Le bas peuple surtout se laissa séduire ; il rejeta le baptême, le signe de la croix, l'autorité de l'Eglise, la divinité du Rédempteur, la sainteté du mariage (8), brisa les croix et les statues, préludant ainsi d'avance aux ravages du protestantisme. Pour s'opposer aux progrès de l'erreur, les pontifes chargés de veiller sur les fidèles joignaient parfois les actes aux paroles. Jean d'Assida, évêque de Périgueux, combattit par les armes ces nouveaux hérétiques et détruisit le château de Gavardan dont ils avaient fait le centre de leur secte (9).

8. Annales de Baronnius, tome IX, page 59. - Chronique d'Adhémar, Labbé, tome II page 167.

9. Cirot de La Ville, Histoire de la Grande-Sauve, tome II, page 88.

La noblesse ne se montrait pas moins ardente que le peuple à méconnaître l'autorité de l'Eglise, qui cherchait à réprimer ses excès. Le sire d'Albret Amanieu IV s'étant présenté à la sainte table, dans la cathédrale de Bazas, après avoir prélevé sur ses sujets des

taxes vexatoires, l'archidiacre Guillaume lui refusa hautement la communion, jusqu'à ce qu'il eût réparé ses injustices (10). Au lieu de se soumettre, Amanieu se mit en guerre contre l'évêque de Bazas et essaya de se rendre maître de la ville; mais il fut repoussé et, après de nombreux échecs infligés à ses troupes, se vit contraint de demander la paix au clergé (1157) (11).

10. Monlezun (Histoire de Gascogne, tome II, page 387) place à tort cet épisode au XIIIe siècle.

11. Tamizey de Larroque, Notas pour servir à l'histoire de la ville de Bazas (Revue d'Aquitaine, tome XI, page 375).

La présence du nouveau souverain avait contribué à rendre un peu de tranquillité au pays ; mais les populations méridionales, qui n'avaient jamais perdu l'espoir de recouvrer leur pleine indépendance, attendaient avec impatience la guerre entre la France et l'Angleterre pour échapper aux deux monarques dont le joug leur était également insupportable. « Quand, donc finira, la, trêve entre les sterlings et les tournois » s'écriait Bertrand de Born, vicomte d'Hautefort, près de Périgueux, et seigneur d'un château « qui avait près de mille hommes. » Bon cavalier et bon trouvère (12), il était à la fois guerrier, poète et politique consommé; ses désirs ne furent que trop tôt satisfaits. Sous prétexte de soutenir les prétentions que sa femme avait sur le comté de Toulouse, Henri II vint assiéger cette ville ; à son approche, le comte Raymond VI et le conseil de la cité avaient appelé Louis VII à leur secours. Trop heureux d'avoir enfin l'occasion d'en venir aux mains avec son redoutable vassal, le roi de France accourut à travers le Berry et le Limousin pour s'enfermer, avec quelques troupes levées à la hâte, dans la place menacée. Henri aurait pu y pénétrer de force, mais à l'arrivée de Louis VII il se retira « n'osant attaquer son seigneur suzerain, » et conclut une trêve avec ce prince (1169). Il laissa en Aquitaine son chancelier Thomas Becket pour achever la conquête de quelques forteresses et régler définitivement les affaires qui troublaient la tranquillité de cette région.

12. Raynouard, Choix des poésies originales des Troubadours, tome V, page 76.

Le pays de Marsan était surtout désolé par les guerres particulières. La rivalité entre les Templiers et leurs voisins était une des causes principales de ces luttes si funestes aux populations. Pour se rendre de Géou à Saint-Jean de Lombran, sur le Pouy de l'Espérance, les sergents de l'ordre (fratres servientes) passaient sous les fenêtres du donjon de Mauvezin et commettaient force déprédations aux environs. Odon de Malvin, dont la terre de Juliac, avec les fiefs d'Arouille, Sauboère, Saint-Pierre de Juliac (Betbezer), allait bientôt être érigée en vicomté (1160) (13), fit saisir deux de ces maraudeurs et les pendit aux créneaux de la grosse tour (1155). Le précepteur Fortaner

de Gerlon arma aussitôt ses vassaux pour venger cette injure ; mais il tomba dans une embuscade préparée par Malvin, qui le poignarda de sa main. Hugues de Loubenx, son successeur, s'empara de Gontaut et de toute la partie nord-est de Saint-Justin, d'Arouille et d'une partie de Vielle-Soubiran pour châtier le nouveau vicomte de pareil attentat. Malvin essaya vainement de s'opposer à cette invasion et consentit à une suspension d'armes qui devait lui être funeste, car « ledit Loubens, félonieusement et pendant la trêve, aurait attaqué ledit Pouy de Juliac en l'absence du seigneur de Malvin, massacré les hommes d'armes et brûlé ledit fort qui se composait d'une tour bien défendue et entourée de fossés, avec d'autres bâtiments qu'on ne pouvait prendre que par surprise. » Henri II autorisa le vicomte à rebâtir son donjon et à le fortifier contre les entreprises du précepteur « notoirement connu pour ses courses de guerre sur le territoire du roi d'Angleterre et poursuivre, attaquer, châtier et punir ledit Loubens, vassal traître et ennemi juré en quelque endroit qu'il pourra (14).

13. La vicomte de Juliac comprenait huit baronnies: Mauvezin, Betbezer, Saint-Julien, Créon, Arouille, Argelouse, Sauboères et la Grange de Juliac, (Maurice Romieu: Histoire de la vicomté de Juliac, page 14.)

14. Pièces extraites du Public record office et traduites par Elsword.

Malvin n'avait pas besoin d'être encouragé de la sorte pour essayer de prendre sa revanche ; les hostilités recommencèrent donc avec plus d'acharnement que par le passé. Pour en finir, Donat d'Angeïs, Commandeur de Caubin, assisté du commandeur de Bordères (Hautes-Pyrénées), qui devait exposer les faits, comparut devant le représentant du roi d'Angleterre, à Bordeaux.

Une convention intervint, en vertu de laquelle le roi d'Angleterre reconnut les fiefs que les Templiers possédaient à **Géou**, ou Labastide d'Armagnac et à **Gontaud** (près Mont-de-Marsan) et sur lesquels ses prévôts ne devaient avoir aucune autorité. Du consentement et avec l'approbation du grand-maître du Temple et du Conseil de l'Ordre, Donat d'Angeïs permit au roi d'élever un fort ou Capitole, au lieu d'Arouille (Rulha), dans le périmètre des fiefs du Temple, et d'en avoir la garde. Le possesseur de ce fief devait être sous la protection du précepteur de **Geü**, qui conservait pour ses officiers la justice basse et moyenne (10 avril 1162). Le roi fit construire ce fort, pour protéger « la limite de ses possessions (15) », et qu'il ne faut pas confondre avec celui qu'il éleva plus tard dans la bastide de Rulha (2 juin 1289) (16).

15. A Micastre (Castrum meum), Arouille.

16. Public record office, Early Chancery roll, 900, memb. 14.

A la faveur de ces guerres un nouveau fléau s'abattit sur nos contrées. « En ces années la maudite engeance des Routiers et des Cottereaux commença à se faire connoître par ses cruautés et ses brigandages. On ne sçait pas bien pourquoi on les appeloit ainsi ; mais c'estoit une espèce de gens de guerre et d'aventuriers venant de divers endroits, comme d'Arragon, de Biscaye, de Navarre, de Brabant, qui courroient le pays, et qui se louoient à qui en vouloit, pourvu qu'on leur donnât toute sorte de licence. Les Cottereaux étoient la plupart fantassins et les Routiers cavalerie (17). » Sous l'oppression de ces aventuriers, les campagnes exposées chaque jour à la dévastation furent abandonnées et l'Aquitaine se trouva désolée par la famine, qui ne tarda pas à s'étendre à tel point que l'on craignait pour la France tout entière.

17. Mézeray, Abrégé chronique de l'histoire de France, tome II, page 107 (1717).

Sources: J.-J.-C. Tauzin. Revue de Gascogne: bulletin mensuel du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch. Tome 40, Auch 1899.

Top

Moliets-et-Maa (40)

Maison du Temple de Moliets-et-Maa

Département: Landes, Arrondissement: Dax, Canton: Soustons, Commune: Moliets-et-Maa - 40



Localisation: Maison du Temple de Moliets-et-Maa

On trouve dans les Rôles gascons la mention de routes de Saint-Jacques qui ne sont autres que des routes romaines, dit Camille Jullian dans la Revue des Etudes anciennes, 1901, page 222. Or, sur la route romaine du sud, entre la mer et les dunes perpendiculaires, il existait en 1289 une Maison du Temple à Moliets, avec dépendances à Messanges, d'après un document de l'ordre de Saint-Jean-de-

Jérusalem à Malte, cité au Bulletin Borda par l'abbé Départ (1894, page 130).

Moliets était donc le gîte d'étape entre Mimizan, qui avait une abbaye, et Capbreton, où se trouvait une commanderie. La halle suivante, en traversant l'Adour à Hausquette, était à Erromardi (de qui aime, de qui fréquente Rome), sur la côte, avant d'arriver à Saint-Jean-de-Luz. Pour les Basques, comme pour les Gascons, ce qui se rapportait à Rome ou aux pèlerins ne faisait qu'un.

Sources: *Saint-Jours, Capitaine des Douanes. Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux. Date d'édition: 1876-1911. Page 166. Sources: [BNF](#)*

Top

Sainte-Eulalie-en-Born (40)

Maison du Temple de Sainte-Eulalie-en-Born

Département: Landes, Arrondissement: Mont-de-Marsan, Canton: Parentis-en-Born - 40



Localisation: Maison du Temple de Sainte-Eulalie-en-Born

Comme celle de Parentis, elle dépendait de la Commanderie de Bordeaux. Monsieur Antoine Du Bourg, dans l'Histoire du Grand Prieuré de Toulouse (7) la mentionne, mais sans aucun détail. Bien que située dans la paroisse de Sainte-Eulalie, elle s'étendait jusque sur le territoire de Gastes, où elle possédait plusieurs tenanciers. Ceux-ci étaient tous obligés d'aller payer leurs cens, rentes annuelles et tous les autres droits et devoirs seigneuriaux dans la maison de Jessis, siège de la Commanderie ou au bourg de Sainte-Eulalie.

En 1733, François de Piolenc fit faire les reconnaissances féodales à Jessis comme dans toutes ses autres commanderies. (8)

Monseigneur Honoré de Maniban, archevêque de Bordeaux, faisant sa visite pastorale à Sainte-Eulalie, mentionne cette Commanderie de la manière suivante dans son procès-verbal du 27 avril 1731: « Il y a une Commanderie de Malte dans le quartier de Jessis. (9) »

Un mémoire adressé en 1731 par Jean Dupuy, curé de Sainte-Eulalie à l'archevêque de Bordeaux et au bureau diocésain dit que le prieur de Mimizan est gros décimateur de sa paroisse avec M. le Commandeur du Temple. et que la chapelle de Malte a été ensevelie sous les sables. (10) » Nous avons lu quelque part qu'elle avait Sainte Madeleine pour patronne et l'on sait que cette sainte est patronne secondaire de la paroisse de Gastes sur le territoire de laquelle s'étendait la Commanderie de Jessis.

Commanderie de Jessis de l'Ordre de Malte

Canton Parentis, arrondissement de Mont-de-Marsan (Sources: Dubuisson, tome II, page 261)

Sources: Abbayes et prieuré de l'ancienne France, tome III, province ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux. Par Le R. P. Dom J.-M Besse. Paris 1910

7. Variétés Bordelaises, édition de 1876, II, Page 460.

7. Archives notariales.

8. Archives de l'Archevêché de Bordeaux.

9. Archives de l'Archevêché de Bordeaux.

10. Archives de l'Archevêché de Bordeaux.

Sources: L'Abbé A. Départ, Société de Bordas Dax (Landes) Dix-Neuvième année (1894), premier trimestre. Dax Imprimerie-Reliure Hazael Labéque, 11 rue des Carmes 1894.

Sainte-Eulalie-en-Born

Maison du Temple de Bodeaux

Membre de Gesies

Sénéchaussée de Tartas

Canton de Parentis-en-Born

Arrondissement de Mont-de-Marsan

Département des Landes

Sources: Pierre Vidal - Hospitaliers et Templiers en France Méridionale - Le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte -

Association: Les Amis des Archives de la Haute-Garonne - Editions CNRS.